

L'âge moyen des agriculteurs dépasse maintenant considérablement 50 ans et, si nous ne pouvons attirer plus de gens dans l'agriculture, nous aurons de graves ennuis, non seulement dans ce domaine, mais dans tous les domaines reliés directement à la production agricole. Je suis certain que les conseillers du ministre conviendraient que le bill n'est qu'une forme de stabilisation. Bien sûr, le ministre prétendra que c'est la forme idéale pour atteindre le but fixé. Cependant, l'amendement vise à renvoyer au comité le sujet du bill, qui est en réalité la stabilisation du revenu agricole, afin que nous puissions voir si le bill constitue le moyen approprié de stabiliser les revenus ou si un autre moyen serait préférable.

J'ai dit que je doutais que le ministre accepte de considérer d'autres méthodes de stabilisation du revenu, mais je crois que dans le passé, nous avons déjà étudié deux, trois ou même quatre types de stabilisation des revenus agricoles. L'autre mesure de stabilisation suppose une méthode totalement différente et je suis certain qu'il y en a aussi d'autres.

Je n'ai pas mentionné la méthode retenue dans l'autre bill de stabilisation. Il existe naturellement la méthode des paiements compensateurs: si on laisse aux pressions du marché la liberté de s'exercer et si l'on calcule à la fin de l'année, pour des motifs politiques, ou selon les coûts de production ou pour tout autre motif, les besoins financiers du producteur de telle denrée, et si le prix courant de cette denrée n'est pas suffisamment élevé, on verse un paiement compensateur presque toujours à titre de subvention quelle que soit la prime versée par le producteur. Il existe également d'autres méthodes.

En maintes occasions, nous avons utilisé des denrées désignées et nous avons décidé que le prix de la denrée serait fixé à un niveau qui serait égal au pourcentage du coût réel de production ou au montant requis pour maintenir le producteur en affaires. Dans ces cas-là, nous avons fondé notre offre sur un pourcentage du coût de production de la denrée et nous avons dit que nous achèterions toute leur production. Cela s'est produit un certain nombre de fois; en fait, les plus grandes dépenses au chapitre de l'agriculture ont toujours été des dépenses au titre de la stabilisation en vertu de la loi sur la stabilisation des prix agricoles.

● (2130)

En de nombreuses occasions, nous avons obtenu de grandes quantités de produits excédentaires que nous avons dû écouler, souvent à grande perte pour le pays. Dans tous les cas, lorsque le coût de production s'accroît rapidement, il est inutile de hausser les prix au niveau du coût de production parce que le coût accru de production est d'ordinaire beaucoup plus élevé que le coût majoré du produit. C'est là un des problèmes les plus importants qu'il nous faut envisager et il faut le faire dans presque tous les programmes de stabilisation de prix que nous mettons en œuvre.

Si le bill entrerait en vigueur aujourd'hui et si les prix commençaient à baisser, nous devrions verser des paiements fort élevés, mais le niveau du revenu baisserait et nous verserions à l'agriculteur une prime sur cette perte en même temps que ses coûts de production monteraient rapidement.

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

Il est normal, lorsque les prix sont bas et que le revenu est calculé sur une période de cinq ans ou sur toute autre moyenne, que si les prix commencent à monter, les coûts de production des agriculteurs montent aussi. Ainsi, lorsque le prix du produit est bas, les coûts de production continuent de monter et ne baissent jamais au-dessous de la moyenne quinquennale. L'agriculteur paiera des primes, mais il n'en retirera aucun bénéfice parce que le prix du marché pourra monter progressivement.

On pourrait résoudre le problème de la stabilisation des prix de diverses manières, me semble-t-il. C'est un sujet fort important, probablement le plus important que l'agriculture ait jamais connu. Les agriculteurs n'ont pas l'avantage de faire la grève, ils ne peuvent refuser de mettre leurs produits sur le marché. Il est aussi impossible d'organiser un boycottage entre agriculteurs. Je me souviens qu'une fois, lorsque les producteurs laitiers, voulant obtenir un meilleur prix pour le lait nature, avaient organisé une réunion où ils discutèrent de ce qu'il leur fallait pour rester en affaires. J'ai proposé de jeter le lait, créant ainsi une pénurie sur le marché. Et les agriculteurs de demander immédiatement: qui va payer pour le lait?

Quand un travailleur fait la grève, il sait qui paiera: lui. Mais quand on a demandé à l'agriculteur de ne pas vendre son produit...

M. Horner: Il avait déjà trait ses vaches.

M. Peters: C'est vrai. Le député de Crowfoot (M. Horner) a dit quelque chose d'à-propos. Son syndicat s'en est occupé, mais dans l'autre cas, le gars est resté à attendre. Quoi qu'il en soit, qu'un homme ait travaillé ou pas, il a fait ses huit heures et les pertes sont sensiblement les mêmes.

Il me semble que ce n'est pas le moyen, pour les agriculteurs canadiens, de maintenir leurs prix, que le refus de vendre leur produit n'est pas la bonne façon. Tous les députés savent très bien, j'en suis sûr, que si les agriculteurs adoptaient cette méthode, il y aurait pénurie de denrées alimentaires partout au Canada et nous en souffririons tous.

Les agriculteurs ne devraient pas avoir à se plaindre de la façon dont l'ensemble des Canadiens les traite, car la population s'est montrée disposée à appuyer l'agriculture et, à maintes reprises, a voulu stabiliser les revenus des producteurs. Elle l'a fait avec plaisir, sans réticence. En retour, les agriculteurs ont dû payer un prix fort élevé, une perte de leur revenu.

Par ce projet de loi, le ministre propose une méthode de stabilisation de la production céréalière. Il est vrai que la mesure comporte bien des variables et que beaucoup de producteurs de l'Ouest peuvent se trouver incapables de faire des livraisons et de vendre. Pourtant, en vertu de ce bill, si les autres régions reçoivent un bon prix pour leurs denrées, un prix qui répond aux critères établis dans le bill, aucun paiement ne sera versé où que ce soit. Si la production est bonne à Assiniboia, dans le triangle de Palliser et dans d'autres régions très productives, où la récolte de blé numéro 1 est de règle, il se peut que les trois autres quarts des Prairies, qui produisent souvent des grains de qualité inférieure, à cause du gel, de la grêle, des sauterelles, n'obtiennent rien pour leur produit.

Une voix: Ce n'est pas le cas.